



FRANCE MODERN SWORD FIGHTING

5 place de la Barreyre
63320 Champeix

Association loi 1901 n° W633001595

ffmsf.fr

Procédure de sélection en Equipe de France 2019

Les sélections auront lieu sur le Tournoi d'Hiver, les 12 et 13 janvier 2019, au gymnase de Champeix.

Sélectionneurs : Thomas Chariot (groupe adulte), Guillaume Andrieux (groupe jeunesse).

1/ Candidatures

Au moment de son inscription au Tournoi d'Hiver, le combattant précise s'il est candidat à l'équipe de France.

Seuls les licenciés FFMSF peuvent se porter candidat.

Cela permettra aux sélectionneurs de porter plus spécifiquement leur attention sur ces combattants afin de leur faire un retour, qu'il soit positif ou négatif.

En cas d'avis négatif, des pistes de travail seront proposées afin que le combattant sache ce qu'il doit améliorer pour avoir de meilleures chances de sélections l'année suivante.

2/ Engagements

En se portant candidat, le combattant s'engage à :

- Accepter son éventuelle intégration en équipe de France,
- Suivre les consignes de préparation physique et technique que lui transmettront les sélectionneurs,
- Être disponible pour les Championnats du Monde IFMSF qui se dérouleront les 8, 9 et 10 mars 2019 à Minsk (Biélorussie).
Disponibilité requise du jeudi 7 au lundi 11 mars 2019. Notez bien que la FFMSF prend en charge les frais sur place (hébergement, restauration) mais que le trajet reste à la charge du combattant (avec éventuellement une participation de son club d'origine).
- Y concourir dans toutes les armes de sa catégorie d'âge.

Spécificité du groupe jeunesse :

- Le combattant s'engage aussi à participer au stage qui aura lieu à Champeix du jeudi 21 au dimanche 24 février 2019.
N.B. : le stage sera aussi ouvert aux non sélectionnés selon les places disponibles.

3/ Critères de sélection

Pendant le tournoi, les combattants seront observés autour de trois critères :

- le niveau technique dans les différentes armes,
- l'attitude dans la compétition (gestion du stress, attitude vis-à-vis des arbitres...),
- le comportement général.

Le nombre de place en équipe de France est limité !

- Le règlement IFMSF prévoit qu'un pays ne peut inscrire au maximum que trois combattants dans chaque catégorie d'âge et de sexe.
- Par ailleurs, les finances de la FFMSF limitent la taille de notre équipe. L'objectif est d'envoyer une douzaine de sportifs aux Championnats du Monde IFMSF. Notre capacité à atteindre cet objectif reste conditionnée aux rentrées financières de la fédération. De ce fait, la France ne présentera certainement pas de combattants dans toutes les catégories.

Un dossier de partenariat est disponible.

Merci de le partager et de le faire circuler auprès des gens, organismes ou entreprises qui pourraient soutenir l'équipe de France de Modern Sword Fighting :

<http://ffmsf.fr/Partenariat2019>

Toutefois, un combattant n'ayant pas été sélectionné par la FFMSF peut émettre son envie d'intégrer l'équipe de France. Avec l'accord des sélectionneurs et en fonction des places disponibles, il pourra compléter le groupe mais **sans pouvoir prétendre au financement de la FFMSF** : il devra payer les frais sur place.

4/ Communication de la liste des sélectionnés

Une fois la décision prise, le sélectionneur contacte le combattant ou ses responsables légaux après avoir éventuellement sollicité les remarques de son entraîneur.

La liste sera ensuite publiée sur le site Internet de la FFMSF dans le courant du mois de janvier.

5/ Organisation du déplacement

Quelques points sont d'ores et déjà connus, ils seront complétés par la suite :

- En fonction du lieu d'habitation des combattants jeunesse, un ou deux lieux de départ en groupe pourront être prévus. Le déplacement est organisé par la FFMSF et les mineurs non accompagnés seront placés sous sa responsabilité.
- En fonction du nombre de combattants jeunesse, un ou deux parents accompagneront le groupe afin d'assister les encadrants de la fédération. Comme les combattants, les frais sur place seront pris en charge par la FFMSF, mais pas les frais de déplacement. Si d'autres parents veulent venir, ils pourront être intégrés au groupe mais devront s'acquitter de l'ensemble des frais engagés.
- Pour les combattants jeunesse, une autorisation de sortie du territoire, avec la copie des pièces d'identité des deux parents sera nécessaire.
- La FFMSF produira une convocation officielle afin de justifier l'absence scolaire des élèves.
- Pour tous, le passeport est obligatoire. Pour notre durée de séjour, le visa n'est pas nécessaire si on arrive par l'aéroport de Minsk et en provenance d'un pays de l'espace Schengen.
- Une attestation individuelle d'assurance rapatriement à hauteur minimale de 10 000 euros est obligatoire pour entrer sur le territoire biélorusse. Cette assurance est fournie par la FFMSF à ses licenciés.

6/ Contact

Pour toutes questions, contactez Guillaume Andrieux à contact@ffmsf.fr ou via la page Facebook de la fédération : <https://www.facebook.com/ffmsf/>.

Fait à Champeix, le 12 décembre 2018,

Le Président de la FFMSF,

Guillaume Andrieux

